



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20221129-20221125-4-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation publié sur le site internet le 29 novembre 2022

## ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-7 ; R 414-3,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant le trafic routier à l'intersection des rue Chantalouette et rue de Galavesse, 42 610 Saint-Romain-le-Puy,

Considérant la nécessaire sécurisation de l'intersection des rue Chantalouette et rue de Galavesse, 42 610 Saint-Romain-le-Puy afin de prévenir les accidents de circulation ;

### ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1 :** Le régime de priorité de circulation routière, à l'intersection des rues Chantalouette et rue de Galavesse, 42 610 Saint-Romain-le-Puy, est modifié ;

**ARTICLE 2 :** Le panneau de signalisation « STOP » situé rue Chantalouette, à l'intersection avec la rue de Galavesse est supprimé. Deux panneaux de signalisation « STOP » sont mis en place sur les deux sens de circulation, rue de Galavesse, à l'intersection avec la rue Chantalouette.

**ARTICLE 3 :** Les services techniques de la commune de Saint-Romain-le-Puy sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

**ARTICLE 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 5 :** La gendarmerie de Montbrison et la police municipale de Saint-Romain-le-Puy sont chargées chacune en ce qui la concerne du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs

Et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 25 novembre 2022

Le Maire,  
Annick BRUNEL

